

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1710 2 juillet 2014

SOMMAIRE

ADB Co-Investment S.C 82079	Duvivier, S.à r.l.	32040
Adria Midco Luxco S.à r.l 82075	EFD Engineering S.A	32035
Alleluia Private S.A. SPF82042	Elsa Holding A.G	32040
Attel Finance S.A 82055	Empebe S.A SPF	3 <mark>2079</mark>
Batiplan82043	Energipark Réiden S.A	3208 0
Bureau d'Automation Luxembourgeois	Engineering de Services Industries S.A	32040
sàrl82041	Equinix (Luxembourg) Investments S.à r.l.	
CGPA Europe		B 2066
Chez Gloria Pereira S.à r.l 82034	Euroconcept Invest S.A	32036
Compagnie Luxembourgeoise de Maté-	Financière de Cloedt et Compagnie S.C.A.	
riaux de Construction S.A 82078		32038
CONREN Fortune	Gelt S.A	8 2037
ContourGlobal Bonaire Holding S.à r.l 82056	Guardian Financial Services S.à r.l	B 2036
ContourGlobal Spain Holding S.à r.l 82045	Guardian Industries Europe S.à r.l	<mark>82039</mark>
Corviglia Equity Investments S.A 82036	Guardian International Financing S.à r.l.	
Corviglia Equity Investments S.A 82035		32035
Cranberry Investment 2 S.à r.l 82037	Guardian Poland Investments S.à r.l	32035
Cranberry Investment S. à r.l 82037	Hanscan	8 <mark>2037</mark>
Crista Invest	HAPI Holding S.à r.l. / B.V	3203 8
Davco S.A	Heritam SICAV	3203 8
De Boeck Digital82039	IMI Investments S.A	32039
Domulux S.A 82036	Immo-Bel S.A	3203 8
Doogela S.A	Lukos S.A	3203 4
DS Turkey 6 S. à r. l	Lustan Holding S.à.r.l.	32040
D-Trust S.à r.l	VestraLab S.A	3203 6



CGPA Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 170.142.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle datée du 11 avril 2014

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

- Monsieur Eric DEVORSINE,
- Monsieur Henri SZEJNBAUM,
- Monsieur Xavier BATAILLE,
- La société SAPA, habituellement représentée par Monsieur Hervé LANCELOT, demeurant 125, rue de la Faisanderie F-75773 PARIS
 - Monsieur Lambert SCHROEDER,

L'Assemblée décide d'élire Administrateur: Monsieur Gérard ESTIVAL, demeurant au 3 rue Chanteclerc F-44300 NANTES

Leur mandat viendra à expiration à l'issue l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2019.

Septième résolution

L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

ATWELL.

17 rue des Jardiniers

L-1835 Luxembourg,

Dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2014.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014059882/30.

(140069671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Chez Gloria Pereira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7765 Bissen, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 174.441.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014059884/10.

(140069532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Lukos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 49.279.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 24 mars 2014, arrêtant les comptes annuels au 31 décembre 2013, que:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant au 2, rue Stade J.-F. Kennedy, L-3502 Dudelange, est élu en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une période de six ans, son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014060186/14.

(140069744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.



CONREN Fortune, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 79.471.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014059891/10.

(140069754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Corviglia Equity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 179.650.

Je vous fais part de ma décision de démissionner avec effet immédiat de mon mandat d'administrateur de votre Société immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179650.

Le 25 avril 2014. Edouard CHARDOME.

Référence de publication: 2014059893/10.

(140069374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

EFD Engineering S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 178.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014059938/9.

(140069179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Guardian International Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 183.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que le rapport de gestion, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Pour Guardian International Financing S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014060016/13.

(140069951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Guardian Poland Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.372.400,00.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 85.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Pour Guardian Poland Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014060048/12.

(140069324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.



Guardian Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.150,00.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 123.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que le rapport de gestion, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Pour Guardian Financial Services S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014060013/13.

(140069321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Domulux S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 76.916.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014059915/10.

(140069588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Davco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.448.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014059905/10.

(140069875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Corviglia Equity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 179.650.

Je vous fais part de ma décision de démissionner avec effet immédiat de mon mandat d'administrateur de votre Société immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179650.

Le 25 avril 2014. Geert lan Antoon DIRKX.

Référence de publication: 2014059894/10.

(140069374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Euroconcept Invest S.A., Société Anonyme, (anc. VestraLab S.A.).

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 176.616.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 novembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 4 décembre 2013.

Référence de publication: 2014059962/11.

(140069421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.



Cranberry Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 73.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014059895/10.

(140069125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Cranberry Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 157.521.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014059896/10.

(140069128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Crista Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 109.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014059897/10.

(140069350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Gelt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 55.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, le rapport de gestion du conseil d'administration, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Pour GELT S.A.

Signature

Référence de publication: 2014060026/13.

(140069344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Hanscan, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 120.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

HANSCAN S.A.

Référence de publication: 2014060058/11.

(140069306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.



HAPI Holding S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.151,20.

Siège de direction effectif: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 177.632.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que la nouvelle adresse de l'Associé Unique, Hans Martin HUIBREGTSE de la société HAPI Holding S.à r.l./BV, est St Bernard's Road 3/5, Gibraltar

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2014060059/13.

(140069847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Heritam SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.140.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 28 mars 2014 et a adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'Assemblée
- prend note de la démission de Mme Michèle Berger au 1 er septembre 2013
- prend note de la démission de M. Gilles Paupe au 27 mars 2014
- prend note de la démission de M. Pascal Chauvaux au 27 mars 2014
- ratifie le renouvellement des mandats d'administrateurs de M. Breckinridge Knapp, M. François Oesch, M. Frédéric Fasel et M. Jean-Christophe Rochat jusqu'à la prochaine Assemblée qui se tiendra en 2015;
- ratifie le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, PricewaterhouseCoopers S.à r.l, jusqu'à la prochaine Assemblée qui se tiendra en 2015.

Référence de publication: 2014060067/17.

(140069654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Financière de Cloedt et Compagnie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 144.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014059989/9.

(140069606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Immo-Bel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3927 Mondercange, 104, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.628.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire à Bascharage, en date du 14 décembre 2007, publié au mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 165 du 22 janvier 2008.

Les Comptes Annuels arrêtés au 31 décembre 2013 avec l'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondercange, le 04 avril 2014.

Pour IMMO-BEL S.A.

André Marchiori

Référence de publication: 2014060088/15.

(140069427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.



IMI Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 54.584.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 mars 2014

L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs et le Réviseur d'entreprises pour un nouveau mandat de -1- (un) an expirant à l'assemblée qui approuvera les comptes clôturés au 31.12.2014 comme suit:

Administrateurs:

- Monsieur Paolo RIELLO, employé privé à Milan, Largo Mattioli, 3 I- 20121, Président;
- Monsieur Gianfranco PIZZUTTO, employé privé au 19-21, Boulevard du Prince Henri-L-1724 Luxembourg, Administrateur:
- Monsieur Sandro CAPUZZO, employé privé au 19-21, Boulevard du Prince Henri-L-1724 Luxembourg, Administrateur.

Réviseur d'entreprises agréé

KPMG Luxembourg Sàrl, avec siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMI INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2014060087/21.

(140069020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

De Boeck Digital, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, route des Trois Cantons. R.C.S. Luxembourg B 177.008.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée tenue en date du 10/01/2014

Monsieur Vincent SIMONART né le 22 mars 1955 à Charleroi et demeurant à B-1950 Kraainem, 33, Avenue des Chasseurs, est nommé administrateur-délégué avec pouvoir de signature unique jusqu'en 2018.

Référence de publication: 2014059907/10.

(140069852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Doogela S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 160.232.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014059916/10.

(140069813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Guardian Industries Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 414.212.375,00.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 78.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que le rapport de gestion, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Pour Guardian Industries Europe S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014060015/13.

(140069320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.



DS Turkey 6 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.270.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014059919/10.

(140069462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Duvivier, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 14, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 125.250.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014059920/10.

(140069777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Engineering de Services Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 159.966.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014059922/10.

(140069653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Elsa Holding A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.784.

Par la présente, je dénonce le siège social de la société "ELSA HOLDING A.G., 55, boulevard de la Pétrusse, immatriculée sous le numéro du RCS Luxembourg B 94784, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

André HARPES.

Référence de publication: 2014059951/9.

Reference de publication. 201403773177.

(140069651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Lustan Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.605,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 167.836.

EXTRAIT

En date du 28 avril 2014, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Wim Rits en tant que gérant A de la société est acceptée avec effet au 25 avril 2014.
- Francis Gerardus Maria van Lint, avec adresse au 1922 Green Street, 19130 Philadelphia, Etats-Unis d'Amérique, est nommé gérant A de la société avec effet au 25 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014060159/15.

(140068958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.



Bureau d'Automation Luxembourgeois sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemins des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 186.419.

STATUTS

L'an deux mil quatorze.

Le huit avril.

Pardevant Maître Christine DOËRNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Laurent ROYEN, automaticien, né à Verviers (Belgique) le 13 janvier 1976, demeurant à B-4890 Thimister, 4 rue de la Station.
- 2) Madame Dominique HENUSET, enseignante, née à Huy (Belgique) le 20 mars 1960, demeurant à B-4500 Huy, 47 Avenue Vianden.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de «BUREAU D'AUTOMATION LUXEMBOURGEOIS sàrl».
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Doncols.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

- Art. 3. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger la gestion de tous biens industriels ou non, ainsi que toutes opérations, recherches et développements, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, qui sont directement ou indirectement liées aux procédés et process industriels, agroalimentaires, mécaniques, électriques, électroniques et électro-mécaniques, la domotique, la robotique, le développement de hardware et software et, les développements relatifs à l'automation/régulation, l'automatisme, les développements informatiques, et l'exploitation d'un bureau d'étude et de réalisation y relatif, elle s'intéresse à la production, la vente, l'import/export, ainsi que toutes les opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
 - Art. 4. La durée de la société est indéterminée.
- **Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EURO (Euro 125.-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Laurent ROYEN, prédit	50 parts
Madame Dominique HENUSET, prédite	50 parts
Total:	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

- Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.
- Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

- **Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.



- **Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
 - cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
 - le solde restera à la libre disposition des associés.
- Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.
 - Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (Euro 1.250.-).

Assemblée générale.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-9647 Doncols, 14 Chemin des Douaniers.
- Est nommé gérant Monsieur Laurent ROYEN, automaticien, né à Verviers (Belgique) le 13 janvier 1976, demeurant à B-4890 Thimister, 4 rue de la Station, qui peut par sa seule signature valablement engager la société.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparents, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Royen, Henuset, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 16 avril 2014. Relation: EAC/2014/5369. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 22. avril 2014.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2014059713/79.

(140068293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Alleluia Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 167.059.

L'an deux mille quatorze, le quinze avril.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «ALLELUIA PRIVATE S.A. SPF», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 167059, constituée suivant acte notarié en date du 08 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 885 du 04 avril 2012 (ci-après: «la Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Roselyne MICHEL-CANDIDO, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Fabienne LENTZ, employée privée, demeurant à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christine RACOT, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.



La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Dissolution et mise en liquidation de la société;
- 2. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

«GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. MICHEL-CANDIDO, F. LENTZ, C. RACOT, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 avril 2014. Relation: EAC/2014/5615. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014059775/62.

(140069726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Batiplan, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 15, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 46.234.

L'an deux mille quatorze, le quinze avril.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BATIPLAN" (numéro d'identité 1993 22 14 922), avec siège social à L-2163 Luxembourg, 15, avenue Monterey, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 46.234, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 116 du 29 mars 1994 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 juin 2013, publié au Mémorial C, numéro 2069 du 26 août 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe GEOFFROY, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.



L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Modification de l'article 4 des statuts de la société, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:
- « Art. 4. La société a pour objet le négoce de tous produits et articles non spécialement réglementés et notamment tous produits et articles relatifs au domaine de l'équitation et de l'équipement du cavalier, que ce soit par la voie classique ou par le biais d'une plateforme internet.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

2) Insertion à l'article 6 des statuts d'un 2 ème alinéa ayant la teneur suivante:

"Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

- 3) Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- « **Art. 11.** En cas d'actionnaire unique, la société est engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique selon les modalités décidées lors de l'Assemblée Générale. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué selon les modalités décidées lors de l'Assemblée Générale.»
 - 4) Administrateurs.
- II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

- III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la société, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 4. La société a pour objet le négoce de tous produits et articles non spécialement réglementés et notamment tous produits et articles relatifs au domaine de l'équitation et de l'équipement du cavalier, que ce soit par la voie classique ou par le biais d'une plateforme internet.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'insérer à l'article 6 des statuts un 2 ème alinéa ayant la teneur suivante:

"Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:



« **Art. 11.** En cas d'actionnaire unique, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique selon les modalités décidées lors de l'Assemblée Générale. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué selon les modalités décidées lors de l'Assemblée Générale.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Jérôme NAVEAUX comme administrateur de la société et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur Monsieur Christophe GEOFFROY, administrateur de société, né à Nîmes (France) le 23 août 1964, demeurant à L-2163 Luxembourg, 15, avenue Monterey.

Par dérogation à l'article 10 des statuts, l'assemblée décide de nommer Monsieur Christophe GEOFFROY, préqualifié, en qualité d'administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

Ses mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2019.

Sixième résolution

En application de l'article 11 des statuts, la société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique ou par la signature de l'administrateur-délégué pour tous les engagements d'un montant inférieur ou égal à deux mille euros (€ 2.000.-). Au-delà de ce montant, la société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique ou celle de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, mais seulement après autorisation obtenue de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: GEOFFROY, DEMEYER, J.-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 23 avril 2014. Relation: CAP/2014/1489. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014059827/105.

(140069394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

ContourGlobal Spain Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain. R.C.S. Luxembourg B 186.508.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the sixteenth day of April.

Before Maître Marc LOESCH, notary residing at Mondorf (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed,

THERE APPEARED:

ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.648 (the "Shareholder"), hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.



The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which such party declares to incorporate.

Form - Name - Object - Registered office - Duration

- **Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by Luxembourg law and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").
 - Art. 2. The Company will exist under the name of "ContourGlobal Spain Holding S.à r.l."
- **Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, to any affiliated companies or to any other company being part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The above description is to be understood in the broadest sense and the above enumeration is not exhaustive.

- **Art. 4.** The Company has its registered office in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Bertrange by decision of the board of managers. The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles. The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad. In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.
- **Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 6.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Share Capital - Shares

Art. 7. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) divided into one hundred (100) shares, with a nominal value of one hundred twenty-five euros (EUR 125) each, all of which are fully subscribed and paid up. In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve. Similarly, the Company may create a share



premium account in order to receive the capital contributions made to the Company and not remunerated by shares of the Company.

- **Art. 8.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. The shares are freely transferable among the shareholders. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting. Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.
- Art. 9. The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted by unanimous decision of the shareholders. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price, it being understood that the amount may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.
- **Art. 10.** The shares of the Company may be stapled to convertible instruments issued or to be issued by the Company in accordance with specific terms and conditions applicable to such convertible instruments. Any shareholder who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise disposes of one or more of his shares in the share capital of the Company to another shareholder or to a third party (or to the Company in the case of a redemption) is obliged to transfer, sell, assign, pledge or otherwise dispose of a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same party (or to the Company, as applicable and without prejudice to the provisions laid down in the present article in respect of the redemption by the Company of its own shares), in accordance with the specific terms and conditions applicable to the concerned convertible instruments.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers will constitute a board of managers of at least 2 (two) persons who will be appointed as class A manager(s) and class B manager (s). The managers need not to be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum remove and replace any manager.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or the sole manager (as the case may be).

The Company shall be bound by the signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one class A manager and one class B manager.

The board of managers or the sole manager may sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The board of managers/sole manager will determine its agent(s) power, duties and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

- **Art. 12.** The managers do not contract in their functions any personal obligation concerning the commitments regularly taken by them in the name of the Company; as representatives of the Company, the managers are only responsible for the execution of their mandates. The same applies to the sole manager.
- **Art. 13.** The sole manager shall have the same powers as those granted to the board of managers. The decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman. They may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers. The board of managers shall meet when convened by one manager. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Notice can be given to each manager in writing or by fax, cable, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in



writing or by fax, cable, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

At least one class A manager and one class B manager present in person or represented are a quorum. Any other manager, separate from the quorum, may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax, cable, or electronic means another manager of the same class as his proxy. A manager may represent more than one manager of the same class. Any and all managers, apart from those who are the quorum and must attend in person, may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers present or duly represented, with a vote of at least one class A manager and one class B manager in favor of the decision. The establishment by the Company of offices and branches shall require the unanimous decision of the board of managers.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a board of managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

General meetings of shareholders

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing. If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In any case, one general meeting shall be held at least annually within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 15 (fifteen) days prior to the date of the meeting. All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice. Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder. Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting. At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Annual Accounts

- Art. 16. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December of the same year.
- **Art. 17.** Each year, as of 1 st of January, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company. At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.
- **Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.



Supervision of the company

Art. 19. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment. At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Where the thresholds determined by the Luxembourg laws are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréés) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor(s) may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company. Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 21. Notwithstanding the provisions of article twenty, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be), upon proposal of the board of managers, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

- **Art. 22.** The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.
- **Art. 23.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration. When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. The Company is governed by the laws of Luxembourg.

Subscription - Payment:

All shares have been subscripted as follows:

ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l.: one hundred (100) shares, with a nominal value of one hundred twenty-five euros (EUR 125) each.

Total: one hundred (100) shares.

All shares have been fully paid up by a contribution in cash from ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l. of an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), so that the total sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin on the date of incorporation and shall end on 31 December 2014.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).



Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named appearing party, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of the sole shareholder, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

- 1) The Company will be administered by the following managers which are appointed for an undetermined duration:
- i) Are appointed as class A managers for an unlimited period of time:
- Mr. Ernesto Gonzalez, born on 2 July 1977 in Mexico, professionally residing at 623, Fifth Avenue, 32 nd Floor, New York, NY 10022, United States of America.
- Mr. Joseph Brandt, born on 12 August 1964 in Virginia, United States of America, professionally residing at 623, Fifth Avenue, 32 nd Floor, New York, NY 10022, United States of America.
 - ii) Are appointed as class B managers for an unlimited period of time:
- Mr. Philippe van den Avenne, born on 29 April 1972 in Beloeil, Belgium, professionally residing at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.
- Mr. Pieter-Jan van der Meer, born on 30 December 1968 in Rotterdam, The Netherlands, professionally residing at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance with article eleven of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Mondorf, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois d'avril.

L'an deux mille quatorze, le seize avril a comparu par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

A COMPARU:

ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.648 (l'«Associé Unique»),

Ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privé, demeurant professionnellement à Eschsur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la partie comparante représentée telle que décrit ci-dessus, et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit.

Forme - Dénomination - Objet - Siège - Durée

- **Art. 1** er . Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).
 - Art. 2. La société existera sous la dénomination «ContourGlobal Spain Holding S.à r.l.».
- Art. 3. L'objet de la Société est l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. Elle pourra participer dans la création, le développement,



la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, aux entités affiliées et aux autres sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses entités affiliées. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, nantir ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédit, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières se rapportant directement ou indirectement aux domaines décrits ci-dessus dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet social.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative.

- Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune de Bertrange par décision du conseil de gérance. Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts. La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.
- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 6.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique s'il y a lieu.

Capital social - Parts sociales

- **Art. 7.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale. De manière tout à fait similaire, la société pourra mettre en place un compte de prime d'émission servant à recevoir les apports non rémunérés par des titres.
- **Art. 8.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.
- **Art. 9.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société ou de l'associé unique (selon le cas). Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eut égard au surplus du prix de rachat, étant entendu que le montant n'excédera pas les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté par les bénéfices reportés et les réserves disponible moins les pertes et les sommes devant être attribuées à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.



Art. 10. Les parts sociales de la Société peuvent être alignés sur des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société conformément à des conditions générales spécifiques applicables à ces instruments convertibles. Tout associé qui transfert, vend, transmet, gage ou dispose autrement d'une ou plusieurs de ses parts représentatives du capital social de la Société à un tiers (ou à la Société en cas de rachat de parts sociales propres) est obligé de transférer, vendre, gager, transmettre ou dispose autrement une proportion similaire de ses instruments convertibles, le cas échéant, à ce même tiers (ou à la Société si applicable et sans préjudice des stipulations contenues dans le présent article concernant le rachat par la Société de ses propres parts sociales), en conformité avec les conditions générales spécifiques applicables auxdits instruments convertibles.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance d'au minimum 2 (deux) personnes et seront nommés gérant(s) de classe A ou gérant(s) de classe B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix, ou en cas de gérant unique, par décision de ce gérant unique. La rémunération des gérants peut être modifiée par résolution de l'assemblée générale des associés prises dans les mêmes conditions de majorité. Les gérants peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes ou par une décision de l'associé unique.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralités de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de son/ces agent(s), la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Les mêmes dispositions s'appliquent en cas de gérant unique.

Art. 13. Le gérant unique dispose des mêmes pouvoirs que le conseil de gérance. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant. Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre. Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par téléfax, câble, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés à Luxembourg et forment le quorum de présence. Tout autre gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, ou par tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant de la même catégorie pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants de la même catégorie. Une fois le quorum réuni, tout autre gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, avec le vote d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B en faveur de la décision. La Société peut établir des bureaux et des succursales sous réserve d'une décision unanime du conseil de gérance.

Les délibérations du conseil de gérance sont retranscrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.



Les résolutions approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que des résolutions adoptées à une réunion du conseil de gérance. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être documentées par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par courrier ordinaire, fax, câble, par moyen électronique, ou par tout moyen de télécommunication approprié.

Assemblée générale des associés

Art. 14. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans tous les cas, une assemblée générale annuelle est tenue dans les six mois suivant la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 15 (quinze) jours avant la date de l'assemblée. Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable. Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé. Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée. Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclu entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal, ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

- Art. 16. L'exercice social de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- **Art. 17.** Chaque année, à partir du 1 ^{er} janvier, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société. Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.
- **Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 19. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination. A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Lorsque les seuils déterminés par les lois luxembourgeoises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).



Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 21. Nonobstant les dispositions de l'article vingt, l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

- Art. 22. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.
- **Art. 23.** La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 24. La Société est régie par les lois luxembourgeoises.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l.: cent (100) parts sociales

Total: cent (100) parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire de ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l. d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) de sorte que la somme totale de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2014.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolution de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) La Société sera gérée par les gérants suivants qui sont nommés pour une duré indéterminée:
- i) Sont nommés gérants de classe A pour une durée indéterminée:
- M. Ernesto Gonzalez, né le 2 juillet 1977 au Mexique, demeurant professionnellement au 623, Fifth Avenue, 32 nd Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.
- M. Joseph Brandt, né le 12 août 1964 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 623, Fifth Avenue, 32 nd Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.
 - ii) Sont nommés gérants de classe B pour une durée indéterminée:
- M. Philippe van den Avenne, né le 29 avril 1972 à Beloeil, Belgique, demeurant professionnellement à Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.
- M. Pieter-Jan van der Meer, né le 30 décembre 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement à Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.



Conformément à l'article onze des Statuts, la Société est engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralités de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi à Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Mondorf, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Loesch.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 avril 2014 Relation: EAC/2014/5713. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014059858/526.

(140069147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Attel Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 20.082.

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée ATTEL FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B20.082, constituée par acte reçu par Maître Marc Elter, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 22 décembre 1982, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 48 du 23 février 1983, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu de Maître Emile Schlesser, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date 14 août 1998, publié au dit Mémorial C, Numéro 804 du 4 novembre 1998, ci-après dénommée «la Société».

L'assemblée est présidée par Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Giancarlo Cammarata, demeurant à Viale Franscini 17, 6901 Lugano, Suisse.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Giancarlo Cammarata, demeurant à Viale Franscini 17, 6901 Lugano, Suisse.

Le président prie le notaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires ici représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte,
- II.- Que quinze mille cinq cent quarante-huit (15.548) actions sur un total de dix-sept mille trente et une (17.031) actions, représentant 91,29% du capital social d'un montant de USD 40.000,- (quarante mille dollars américains), sont dûment présentes à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour conformément à la convocation de cette assemblée.
 - II.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1. Décision de prononcer la dissolution anticipée de la société et la mise en liquidation volontaire de la société;
- 2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs; et
- 3. Divers

L'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de prononcer la dissolution de la Société et sa mise en liquidation volontaire.



Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de nommer en qualité de liquidateur de la Société Monsieur Giancarlo Cammarata, né le 26 novembre 1962, à Gênes, Italie, résidant à Viale Franscini 17, 6901 Lugano, Suisse.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou qui seront à sa charge en raison de son augmentation de capital, sont estimés à environ sept cent euros (EUR 700,-).

En l'absence d'autre point à l'ordre du jour ou demande de débat, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: DEMICHELET, CAMMARATA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 avril 2014. Relation: LAC / 2014 / 18405. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014059802/60.

(140069613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

ContourGlobal Bonaire Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 186.507.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the sixteenth day of April.

Before Maître Marc LOESCH, notary residing at Mondorf (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed,

THERE APPEARED:

ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.648 (the "Shareholder"), hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which such party declares to incorporate.

Form - Name - Object - Registered office - Duration

- **Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by Luxembourg law and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").
 - Art. 2. The Company will exist under the name of "ContourGlobal Bonaire Holding S.à r.l."
- **Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire



by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, to any affiliated companies or to any other company being part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The above description is to be understood in the broadest sense and the above enumeration is not exhaustive.

- **Art. 4.** The Company has its registered office in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Bertrange by decision of the board of managers. The registered office of the Company may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles. The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad. In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.
- **Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 6.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Share Capital - Shares

- **Art. 7.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) divided into one hundred (100) shares, with a nominal value of one hundred twenty-five euros (EUR 125) each, all of which are fully subscribed and paid up. In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve. Similarly, the Company may create a share premium account in order to receive the capital contributions made to the Company and not remunerated by shares of the Company.
- **Art. 8.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. The shares are freely transferable among the shareholders. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting. Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.
- Art. 9. The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted by unanimous decision of the shareholders. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price, it being understood that the amount may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums



to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Art. 10. The shares of the Company may be stapled to convertible instruments issued or to be issued by the Company in accordance with specific terms and conditions applicable to such convertible instruments. Any shareholder who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise disposes of one or more of his shares in the share capital of the Company to another shareholder or to a third party (or to the Company in the case of a redemption) is obliged to transfer, sell, assign, pledge or otherwise dispose of a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same party (or to the Company, as applicable and without prejudice to the provisions laid down in the present article in respect of the redemption by the Company of its own shares), in accordance with the specific terms and conditions applicable to the concerned convertible instruments.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers will constitute a board of managers of at least 2 (two) persons who will be appointed as class A manager(s) and class B manager (s). The managers need not to be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum remove and replace any manager.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or the sole manager (as the case may be).

The Company shall be bound by the signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one class A manager and one class B manager.

The board of managers or the sole manager may sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The board of managers/sole manager will determine its agent(s) power, duties and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The managers do not contract in their functions any personal obligation concerning the commitments regularly taken by them in the name of the Company; as representatives of the Company, the managers are only responsible for the execution of their mandates. The same applies to the sole manager.

Art. 13. The sole manager shall have the same powers as those granted to the board of managers. The decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman. They may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers. The board of managers shall meet when convened by one manager. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Notice can be given to each manager in writing or by fax, cable, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

At least one class A manager and one class B manager present in person or represented are a quorum. Any other manager, separate from the quorum, may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax, cable, or electronic means another manager of the same class as his proxy. A manager may represent more than one manager of the same class. Any and all managers, apart from those who are the quorum and must attend in person, may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers present or duly represented, with a vote of at least one class A manager and one class B manager in favor of the decision. The establishment by the Company of offices and branches shall require the unanimous decision of the board of managers.



The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a board of managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

General meetings of shareholders

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing. If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In any case, one general meeting shall be held at least annually within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 15 (fifteen) days prior to the date of the meeting. All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice. Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder. Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting. At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Annual Accounts

- Art. 16. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December of the same year.
- **Art. 17.** Each year, as of 1 st of January, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company. At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.
- **Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 19. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment. At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Where the thresholds determined by the Luxembourg laws are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréés) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor(s) may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.



Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company. Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 21. Notwithstanding the provisions of article twenty, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be), upon proposal of the board of managers, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

- **Art. 22.** The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.
- **Art. 23.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration. When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. The Company is governed by the laws of Luxembourg.

Subscription - Payment:

All shares have been subscripted as follows:

ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l.: one hundred (100) shares, with a nominal value of one hundred twenty-five euros (EUR 125) each.

Total: one hundred (100) shares.

All shares have been fully paid up by a contribution in cash from ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l. of an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), so that the total sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin on the date of incorporation and shall end on 31 December 2014.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named appearing party, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of the sole shareholder, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

- 1) The Company will be administered by the following managers which are appointed for an undetermined duration:
- i) Are appointed as class A managers for an unlimited period of time:
- Mr. Ernesto Gonzalez, born on 2 July 1977 in Mexico, professionally residing at 623, Fifth Avenue, 32 nd Floor, New York, NY 10022, United States of America.
- Mr. Joseph Brandt, born on 12 August 1964 in Virginia, United States of America, professionally residing at 623, Fifth Avenue, 32 nd Floor, New York, NY 10022, United States of America.
 - ii) Are appointed as class B managers for an unlimited period of time:
- Mr. Philippe van den Avenne, born on 29 April 1972 in Beloeil, Belgium, professionally residing at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.



- Mr. Pieter-Jan van der Meer, born on 30 December 1968 in Rotterdam, The Netherlands, professionally residing at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance with article eleven of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Mondorf, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois d'avril.

L'an deux mille quatorze, le seize avril a comparu par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

A COMPARU:

ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.648 (l'«Associé Unique»),

Ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privé, demeurant professionnellement à Eschsur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la partie comparante représentée telle que décrit ci-dessus, et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit.

Forme - Dénomination - Objet - Siège - Durée

- **Art. 1** er . Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).
 - Art. 2. La société existera sous la dénomination «ContourGlobal Bonaire Holding S.à r.l.».
- **Art. 3.** L'objet de la Société est l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, aux entités affiliées et aux autres sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses entités affiliées. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, nantir ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédit, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières se rapportant directement ou indirectement aux domaines décrits ci-dessus dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet social.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative.



- Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune de Bertrange par décision du conseil de gérance. Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts. La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.
- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 6.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique s'il y a lieu.

Capital social - Parts sociales

- **Art. 7.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale. De manière tout à fait similaire, la société pourra mettre en place un compte de prime d'émission servant à recevoir les apports non rémunérés par des titres.
- **Art. 8.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.
- **Art. 9.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société ou de l'associé unique (selon le cas). Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eut égard au surplus du prix de rachat, étant entendu que le montant n'excédera pas les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté par les bénéfices reportés et les réserves disponible moins les pertes et les sommes devant être attribuées à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.
- **Art. 10.** Les parts sociales de la Société peuvent être alignés sur des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société conformément à des conditions générales spécifiques applicables à ces instruments convertibles. Tout associé qui transfert, vend, transmet, gage ou dispose autrement d'une ou plusieurs de ses parts représentatives du capital social de la Société à un tiers (ou à la Société en cas de rachat de parts sociales propres) est obligé de transférer, vendre, gager, transmettre ou dispose autrement une proportion similaire de ses instruments convertibles, le cas échéant, à ce même tiers (ou à la Société si applicable et sans préjudice des stipulations contenues dans le présent article concernant le rachat par la Société de ses propres parts sociales), en conformité avec les conditions générales spécifiques applicables auxdits instruments convertibles.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance d'au minimum 2 (deux) personnes et seront nommés gérant(s) de classe A ou gérant(s) de classe B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix, ou en cas de gérant unique, par décision de ce gérant unique. La rémunération des gérants peut être modifiée par résolution de l'assemblée générale des associés prises dans les mêmes conditions de majorité. Les



gérants peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes ou par une décision de l'associé unique.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralités de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de son/ces agent(s), la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Les mêmes dispositions s'appliquent en cas de gérant unique.

Art. 13. Le gérant unique dispose des mêmes pouvoirs que le conseil de gérance. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant. Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre. Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par téléfax, câble, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés à Luxembourg et forment le quorum de présence. Tout autre gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, ou par tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant de la même catégorie pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants de la même catégorie. Une fois le quorum réuni, tout autre gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, avec le vote d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B en faveur de la décision. La Société peut établir des bureaux et des succursales sous réserve d'une décision unanime du conseil de gérance.

Les délibérations du conseil de gérance sont retranscrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que des résolutions adoptées à une réunion du conseil de gérance. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être documentées par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par courrier ordinaire, fax, câble, par moyen électronique, ou par tout moyen de télécommunication approprié.

Assemblée générale des associés

Art. 14. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans tous les cas, une assemblée générale annuelle est tenue dans les six mois suivant la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du



jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 15 (quinze) jours avant la date de l'assemblée. Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable. Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé. Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée. Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclu entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal, ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

- Art. 16. L'exercice social de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- **Art. 17.** Chaque année, à partir du 1 ^{er} janvier, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société. Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.
- **Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 19. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination. A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/ pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Lorsque les seuils déterminés par les lois luxembourgeoises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 21. Nonobstant les dispositions de l'article vingt, l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportées et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.



Dissolution - Liquidation

- Art. 22. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.
- Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 24. La Société est régie par les lois luxembourgeoises.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l.: cent (100) parts sociales

Total: cent (100) parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire de ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l. d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) de sorte que la somme totale de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2014.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolution de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) La Société sera gérée par les gérants suivants qui sont nommés pour une durée indéterminée:
- i) Sont nommés gérants de classe A pour une durée indéterminée
- M. Ernesto Gonzalez, né le 2 juillet 1977 au Mexique, demeurant professionnellement au 623, Fifth Avenue, 32 nd Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.
- M. Joseph Brandt, né le 12 août 1964 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 623, Fifth Avenue, 32 nd Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.
 - ii) Sont nommés gérants de classe B pour une durée indéterminée:
- M. Philippe van den Avenne, né le 29 avril 1972 à Beloeil, Belgique, demeurant professionnellement à Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.
- M. Pieter-Jan van der Meer, né le 30 décembre 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement à Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément à l'article onze des Statuts, la Société est engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralités de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi à Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Mondorf, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Loesch.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 avril 2014. Relation: EAC/2014/5711. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.



POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014059857/527.

(140069145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Equinix (Luxembourg) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.738.150,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 157.466.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of April.

Before Maître Marc LOESCH, notary residing at Mondorf (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Beck, notary, on 9 December 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 268 dated 9 February 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157.463 (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Equinix (Luxembourg) Investments S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Beck, notary, on 9 December 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Memorial C") number 254 dated 8 February 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157.466 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed enacted by Maître Francis Kesseler, prenamed, on 22 February 2013, published in the Memorial C, dated 3 May 2013 number 1049.

- II.- That the 27,845,203 (twenty-seven million, eight hundred and forty-five thousand, two hundred and three) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro into United States Dollars, with retroactive effect as at 1 st January 2014 and subsequent conversion of the currency of the nominal value of all the shares of the Company;
- 3. Decrease of the subscribed share capital of the Company further to the conversion mentioned above, with retroactive effect as at 1 st January 2014, by a certain amount so that the share capital of the Company will amount to USD 27,845,203 (twenty-seven million, eight hundred and forty-five thousand, two hundred and three United States Dollars) by the decrease of the nominal value of all the shares of the Company so that each share of the Company will have a nominal value of USD 1 (one United States Dollar);
- 4. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 856,667 (eight hundred and fifty-six thousand, six hundred and sixty-seven United States Dollars), with retroactive effect as at 1 st January 2014, so as to raise it from its current amount of USD 27,845,203 (twenty-seven million, eight hundred and forty-five thousand, two hundred and three United States Dollars) to USD 28,701,870 (twenty-eight million, seven hundred and one thousand, eight hundred and seventy United States Dollars) by the issuance of 856,667 (eight hundred and fifty-six thousand, six hundred and sixty-seven) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 84,810,130.26 (eighty-four million, eight hundred and ten thousand, one hundred and thirty United States Dollars and twenty-six cents) out of which USD 85,667 (eighty-five thousand, six hundred and sixty-



seven United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

- 5. Subscription and payment by Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l. of the new shares by way of contributions in kind;
- 6. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 36,280 (thirty-six thousand, two hundred and eighty United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 28,701,870 (twenty-eight million, seven hundred and one thousand, eight hundred and seventy United States Dollars) to USD 28,738,150 (twenty-eight million, seven hundred and thirty-eight thousand, one hundred and fifty United States Dollars) by the issuance of 36,280 (thirty-six thousand, two hundred and eighty) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 3,591,807.72 (three million, five hundred and ninety-one thousand, eight hundred and seven United States Dollars and seventy-two cents) out of which USD 3,628 (three thousand, six hundred and twenty-eight United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
- 7. Subscription and payment by Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l. of the new shares by way of contributions in kind:
 - 8. New composition of the shareholding of the Company;
- 9. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and
 - 10. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed of the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to convert, with retroactive effect as at 1 st January 2014, the currency of the share capital of the Company from Euro into United States Dollars using the exchange rate EUR/USD of 1.3776 (one point three seven seven six) as at 1 st January 2014.

The Sole Shareholder further resolved to subsequently convert, with retroactive effect as at 1 st January 2014, the currency of the nominal value of all the shares of the Company from EUR 1 (one Euro) to USD 1.3776 (one point three seven seven six United States Dollars).

As a result of the above, the share capital of the Company now amounts to USD 38,359,551.65 (thirty-eight million, three hundred and fifty nine thousand, five hundred and fifty-one United States Dollars and sixty-five cents) and is represented by 27,845,203 (twenty-seven million, eight hundred and forty-five thousand, two hundred and three) shares with a nominal value of USD 1.3776 (one point three seven seven six United States Dollars) each.

Third resolution

It is resolved to decrease, with retroactive effect as at 1 st January 2014, the share capital of the Company further to the conversion mentioned above by an amount of USD 10,514,348.65 (ten million, five hundred and fourteen thousand, three hundred and forty-eight United States Dollars and sixty-five cents) so as to decrease it from its current amount of USD 38,359,551.65 (thirty-eight million, three hundred and fifty nine thousand, five hundred and fifty-one United States Dollars and sixty-five cents) to USD 27,845,203 (twenty-seven million, eight hundred and forty-five thousand, two hundred and three United States Dollars) by the decrease of the amount of the nominal value of the 27,845,203 (twenty-seven million, eight hundred and forty-five thousand, two hundred and three) shares of the Company from USD 1.3776 (one point three seven seven six United States Dollars) to USD 1 (one United States Dollar) each.

It is further resolved that the surplus amounting to USD 10,514,348.65 (ten million, five hundred and fourteen thousand, three hundred and forty-eight United States Dollars and sixty-five cents) and resulting from the above share capital decrease will be allocated, with retroactive effect as at 1 st January 2014, to the share premium account of the Company.

It is further resolved that the legal reserve shall be decreased, with retroactive effect as at 1 st January 2014, further to the conversion mentioned above by an amount of USD 1,051,435.16 (one million, fifty one thousand, four hundred and thirty five United States Dollars and sixteen cents) so as to decrease it from its current amount of USD 3,835,955.16 (three million, eight hundred and thirty five thousand, nine hundred and fifty five United States Dollars and sixteen cents) to USD 2,784,520 (two million seven hundred and eighty-four thousand, five hundred and twenty United States Dollars).

It is further resolved that the surplus amounting to USD 1,051,435.16 (one million, fifty one thousand, four hundred and thirty five United States Dollars and sixteen cents) and resulting from the above legal reserve decrease will be allocated, with retroactive effect as at 1 st January 2014, to the share premium account of the Company.



As a result of the above, the share capital of the Company amounts, with retroactive effect as at 1 st January 2014, to USD 27,845,203 (twenty-seven million, eight hundred and forty-five thousand, two hundred and three United States Dollars) and is represented by 27,845,203 (twenty-seven million, eight hundred and forty-five thousand, two hundred and three) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

Fourth resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company, with a retroactive effect as at 1 st January 2014, by an amount of USD 856,667 (eight hundred and fifty-six thousand, six hundred and sixty-seven United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 27,845,203 (twenty seven million, eight hundred and forty five thousand, two hundred and three United States Dollars) to USD 28,701,870 (twenty-eight million, seven hundred and one thousand, eight hundred and seventy United States Dollars) by the issuance of 856,667 (eight hundred and fifty-six thousand, six hundred and sixty-seven) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "First New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 84,810,130.26 (eighty-four million, eight hundred and ten thousand, one hundred and thirty United States Dollars and twenty-six cents) payable on the share premium account of the Company (the "First Share Premium"), out of which USD 85,667 (eighty-five thousand, six hundred and sixty-seven United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of receivables held by the Sole Shareholder, in an aggregate amount of USD 85,666,797.26 (eighty-five million, six hundred sixty-six thousand, seven hundred ninety-seven United States Dollars and twenty-six cents) (the "First Contribution").

Fifth resolution:

It is resolved to accept the subscription, the payment by the Sole Shareholder of the First New Shares and the payment of the First Share Premium through the First Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe for the First New Shares. The issue of the First New Shares is also subject to the payment of the First Share Premium. The First New Shares as well as the First Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the First Contribution.

Description and valuation

The First Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the First New Shares and the payment of the First Share Premium, is composed of certain receivables held by the Sole Shareholder against the Company in an aggregate amount of USD 85,666,797.26 (eighty-five million, six hundred sixty-six thousand, seven hundred ninety-seven United States Dollars and twenty-six cents) which is the USD equivalent of EUR 62,185,538.08 (sixty-two million, one hundred eighty-five thousand, five hundred thirty-eight Euros and eight cents) pursuant to the EUR/USD exchange rate of 1.3776 (one point three seven seven six) as at 1 st lanuary 2014.

The net value of the First Contribution amounts to USD 85,666,797.26 (eighty-five million, six hundred sixty-six thousand, seven hundred ninety-seven United States Dollars and twenty-six cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the First Contribution's existence

A proof of the First Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Ms. Cathryn Arnell, category A manager, with professional address at One Lagoon Drive, 4 th Floor, Redwood City, California 94065, United States of America;
- b) Ms. Brandi Galvin Morandi, category A manager, with professional address at One Lagoon Drive, 4 th Floor, Redwood City, California 94065, United States of America;
- c) Ms. Kathryn Herrick, category A manager, with professional address at 80 Cheapside, London EC2V 6EE, United Kingdom;
- d) Mr. Luc Sunnen, category B manager, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg; and
- e) Mr. Christophe Fender, category B manager, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg;
- all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value.



Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the First Contribution, expressly agree with the description of this First Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l.: 28,701,870 (twenty-eight million, seven hundred and one thousand, eight hundred and seventy) shares.

Seventh resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 36,280 (thirty-six thousand, two hundred and eighty United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 28,701,870 (twenty-eight million, seven hundred and one thousand, eight hundred and seventy United States Dollars) to USD 28,738,150 (twenty-eight million, seven hundred and thirty-eight thousand, one hundred and fifty United States Dollars) by the issuance of 36,280 (thirty-six thousand, two hundred and eighty) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Second New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 3,591,807.72 (three million, five hundred and ninety-one thousand, eight hundred and seven United States Dollars, and seventy-two cents) payable on the share premium account of the Company (the "Second Share Premium"), out of which USD 3,628 (three thousand, six hundred and twenty-eight United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of receivables held by the Sole Shareholder in an aggregate amount of USD 3,628,087.72 (three million, six hundred and twenty-eight thousand, eighty-seven United States Dollars and seventy-two cents) (the "Second Contribution").

Eighth resolution:

It is resolved to accept the subscription, the payment by the Sole Shareholder of the Second New Shares and the payment of the Second Share Premium through the Second Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe for the Second New Shares. The issue of the Second New Shares is also subject to the payment of the Second Share Premium. The Second New Shares as well as the Second Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Second Contribution.

Description and Valuation

The Second Contribution made by the Sole Shareholder in exchange of the issuance of the Second New Shares and the payment of the Second Share Premium, is composed of certain receivables held by the Sole Shareholder against the Company in an aggregate amount of USD 3,628,087.72 (three million, six hundred and twenty-eight thousand, eighty-seven United States Dollars and seventy-two cents).

The net value of the Second Contribution amounts to USD 3,628,087.72 (three million, six hundred and twenty-eight thousand, eighty-seven United States Dollars and seventy-two cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Second Contribution's existence

A proof of the Second Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Ms. Cathryn Arnell, category A manager, with professional address at One Lagoon Drive, 4 th Floor, Redwood City, California 94065, United States of America;
- b) Ms. Brandi Galvin Morandi, category A manager, with professional address at One Lagoon Drive, 4 th Floor, Redwood City, California 94065, United States of America;
- c) Ms. Kathryn Herrick, category A manager, with professional address at 80 Cheapside, London EC2V 6EE, United Kingdom;
- d) Mr. Luc Sunnen, category B manager, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg; and
- e) Mr. Christophe Fender, category B manager, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg;



all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Second Contribution, expressly agree with the description of this Second Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Ninth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l.: 28,738,150 (twenty-eight million, seven hundred and thirty-eight thousand, one hundred and fifty) shares.

The notary acts that the 28,738,150 (twenty-eight million, seven hundred and thirty-eight thousand, one hundred and fifty) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Tenth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the First Contribution and Second Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association so as to read as follows:

"Art. 6. Subscribed Capital. The share capital of the Company is set at USD 28,738,150 (twenty-eight million, seven hundred and thirty-eight thousand, one hundred and fifty United States Dollars), represented by 28,738,150 (twenty-eight million, seven hundred and thirty-eight thousand, one hundred and fifty) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte notarié dressé par Maître Henri Beck, notaire, le 9 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 268 en date du 9 février 2011, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.463 (l'"Associé Unique"),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- l'Associé Unique est l'associé unique de "Equinix (Luxembourg) Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constitué par un acte dressé par Maître Henri Beck, notaire, le 9 décembre 2010, publié au Mémorial



C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 254 en date du 8 février 2011, et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.466 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte dressé par Maître Francis Kesseler, prénommé, le 22 février 2013, publié au Mémorial C, en date du 3 mai 2013 numéro 1049.

- II.- Les 27.845.203 (vingt-sept millions huit cent quarante-cinq mille deux cent trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels la partie comparante reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informée.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation:
- 2. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro aux Dollars américains, avec effet rétroactif au 1 er janvier 2014 et conversion subséquente de la devise de la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société;
- 3. Réduction du capital social de la Société suite à la conversion susmentionnée, avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2014, d'un certain montant de sorte que le capital social de la Société s'élèvera à 27.845.203 USD (vingt-sept millions huit cent quarante-cinq mille deux cent trois Dollars américains) par la réduction de la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société de sorte que chaque part sociale aura une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain);
- 4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 856.667 USD (huit cent cinquante-six mille six cent soixante-sept Dollars américains), avec effet rétroactif au 1 er janvier 2014, de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 27.845.203 USD (vingt-sept millions huit cent quarante-cinq mille deux cent trois Dollars américains) à 28.701.870 USD (vingt-huit millions sept cent un mille huit cent soixante-dix Dollars américains), par l'émission de 856.667 (huit cent cinquante-six mille six cent soixante-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 84.810.130,26 USD (quatre-vingt-quatre millions huit cent dix mille cent trente Dollars américains et vingt-six centimes) dont un montant de 85.667 USD (quatre-vingt-cinq mille six cent soixante-sept Dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie d'apports en nature;
- 5. Souscription et paiement par Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l. des nouvelles parts sociales par voie d'un apport en nature;
- 6. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 36.280 USD (trente-six mille deux cent quatre-vingts Dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 28.701.870 USD (vingt-huit millions sept cent un mille huit cent soixante-dix Dollars américains) à 28.738.150 USD (vingt-huit millions sept cent trente-huit mille cent cinquante Dollars américains), par l'émission de 36.280 (trente-six mille deux cent quatre-vingts) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 3.591.807,72 USD (trois millions cinq cent quatre-vingt-onze mille huit cent sept Dollars américains et soixante-douze centimes) dont un montant de 3.628 USD (trois mille six cent vingt-huit Dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie d'un apport en nature;
- 7. Souscription et paiement par Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l. des nouvelles parts sociales par voie d'apports en nature;
 - 8. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
 - 9. Modifications du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société de sorte à refléter ces actions; et
 - 10. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de convertir, avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2014, la devise du capital social de la Société de l'Euro aux Dollar américains en usant le taux de change EUR/USD de 1,3776 (un virgule trois sept sept six Dollars américains).

L'Associé Unique a décidé par la suite de convertir subséquemment, avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2014, la devise de la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société de 1 EUR (un Euro) à 1.3776 USD (un virgule trois sept sept six Dollars américains).



En conséquence des résolutions ci-dessus, le capital social de la Société s'élève actuellement à 38.359.551,65 USD (trente-huit millions trois cent cinquante-neuf mille cinq cent cinquante-et-un Dollars américains et soixante-cinq cents) et est représenté par 27.845.203 (vingt-sept millions huit cent quarante-cinq mille deux cent trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1,3776 USD (un virgule trois sept sept six Dollars américains) chacune.

Troisième résolution:

Il est décidé de réduire, avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2014, le capital social de la Société suite à la conversion mentionnée ci-dessus d'un montant de 10.514.348,65 USD (dix millions cinq cent quatorze mille trois cent quarante-huit Dollars américains et soixante-cinq cents) de sorte à le réduire de son montant de 38.359.551,65 USD (trente-huit millions trois cent cinquante-neuf mille cinq cent cinquante-et-un Dollars américains et soixante-cinq cents) à 27.845.203 USD (vingt-sept millions huit cent quarante-cinq mille deux cent trois Dollars américains) par la réduction du montant de la valeur nominale des 27.845.203 (vingt-sept millions huit cent quarante-cinq mille deux cent trois) parts sociales de la Société de 1,3776 USD (un virgule trois sept sept six Dollars américains) à 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Il est décidé par la suite que le surplus s'élevant à 10.514.348,65 USD (dix millions cinq cent quatorze mille trois cent quarante-huit Dollars américains et soixante-cinq cents) et résultant de la réduction de capital susmentionnée sera alloué, avec effet rétroactif au 1 er janvier 2014, au compte de prime d'émission de la Société.

Il est décidé par la suite que la réserve légale de la Société sera réduite, avec effet rétroactif au 1 er janvier 2014, suite à la conversion susmentionnée par un montant de 1.051.435,16 USD (un million cinquante-et-un mille quatre cent trentecinq Dollars américain et seize cents) de sorte à le réduire de son montant actuel de 3.835.955,16 USD (trois millions huit cent trente-cinq mille neuf cent cinquante-cinq Dollars américains et seize cents) à 2.784.520 USD (deux millions sept cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent vingt Dollars américains).

Il est décidé par la suite que le surplus s'élevant à 1.051.435,16 USD (un million cinquante-et-un mille quatre cent trente-cinq Dollars américains et seize cents) et résultant de la réduction de la réserve légale susmentionnée sera alloué, avec effet rétroactif au 1 er janvier 2014, au compte de prime d'émission de la Société.

En conséquence des résolutions ci-dessus, le capital social de la Société l'élève, avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2014, à 27.845.203 USD (vingt-sept millions huit cent quarante-cinq mille deux cent trois Dollars américains) et est représenté par 27.845.203 (vingt-sept millions huit cent quarante-cinq mille deux cent trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Quatrième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, avec effet rétroactif au 1 er janvier 2014, d'un montant de 856.667 USD (huit cent cinquante-six mille six cent soixante-sept Dollars américains), de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 27.845.203 USD (vingt-sept millions huit cent quarante-cinq mille deux cent trois Dollars américains) à 28.701.870 USD (vingt-huit millions sept cent un mille huit cent soixante-dix Dollars américains), par l'émission de 856.667 (huit cent cinquante-six mille six cent soixante-sept) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les "Premières Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 84.810.130,26 USD (quatre-vingt-quatre millions huit cent dix mille cent trente Dollars américains et vingt-six cents) (la "Première Prime d'Emission"), dont un montant de 85.667 USD (quatre-vingt-cinq mille six cent soixante-sept Dollars américains) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature consistant en des créances détenues par l'Associé Unique, d'un montant total de 85.666.797,26 USD (quatre-vingt-cinq millions six cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-dix-sept Dollars américains et vingt-six cents) (le "Premier Apport").

Cinquième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Premières Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Première Prime d'Emission par l'Associé Unique par voie du Premier Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire aux Premières Nouvelles Parts Sociales.

Les Premières Nouvelles Parts Sociales et la Première Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie du Premier Apport.

Description et évaluation

Le Premier Apport fait par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Premières Parts Sociales et du paiement de la Première Prime d'Emission, est composé de certaines créances détenues par l'Associé Unique contre la Société d'un montant total de 85.666.797,26 USD (quatre-vingt-cinq millions six cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-dix-sept Dollars américains et vingt-six cents) qui est l'équivalent en USD de 62.185.538,08 EUR (soixante-deux millions cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent trente-huit Euros et huit centimes) conformément au taux de change EUR/USD de 1,3776 (un virgule trois sept sept six) au 1 er janvier 2014.



La valeur nette du Premier Apport s'élève à 85.666.797,26 USD (quatre-vingt-cinq millions six cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-dix-sept Dollars américains et vingt-six cents).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur d'apport, qui restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence du Premier Apport

Une preuve du Premier Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

- a) Mme Cathryn Arnell, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à One Lagoon Drive, 4 th Floor, Redwood City, Californie 94065, Etats-Unis d'Amérique;
- b) Mme Brandi Galvin Morandi, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à One Lagoon Drive, 4 th Floor, Redwood City, Californie 94065, Etats-Unis d'Amérique;
- c) Mme Kathryn Herrick, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise au 80 Cheapside, Londres EC2V 6EE, Royaume-Uni;
- d) M. Luc Sunnen, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sise au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; et
- e) M. Christophe Fender, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sise au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg,

tous représentés ici par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement liés en tant que gérants de la Société en raison du Premier Apport, consentent expressément à la description de ce Premier Apport, son évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Sixième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l.: 28.701.870 (vingt-huit millions sept cent un mille huit cent soixante-dix) parts sociales.

Septième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 36.280 USD (trente-six mille deux cent quatrevingts Dollars américains), de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 28.701.870 USD (vingt-huit millions sept cent un mille huit cent soixante-dix Dollars américains) à 28.738.150 USD (vingt-huit millions sept cent trente-huit mille cent cinquante Dollars américains), par l'émission de 36.280 (trente-six mille deux cent quatre-vingts) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les "Secondes Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 3.591.807,72 USD (trois millions cinq cent quatre-vingt-onze mille huit cent sept Dollars américains et soixante-douze centimes) (la "Seconde Prime d'Emission"), dont un montant de 3.628 USD (trois mille six cent vingt-huit Dollars américains) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature consistant en des créances détenues par l'Associé Unique, d'un montant total de 3.628.087,72 USD (trois millions six cent vingt-huit mille quatre-vingt-sept Dollars américains et soixante-douze cents) (le "Second Apport").

Huitième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Secondes Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Seconde Prime d'Emission par l'Associé Unique par voie du Second Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire aux Secondes Nouvelles Parts Sociales.

Les Secondes Nouvelles Parts Sociales et la Seconde Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie du Second Apport.

Description et évaluation

Le Second Apport fait par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Secondes Parts Sociales et du paiement de la Seconde Prime d'Emission, est composé de certaines créances détenues par l'Associé Unique contre la Société d'un montant total de 3.628.087,72 USD (trois millions six cent vingt-huit mille quatre-vingt-sept Dollars américains et soixante-douze cents).



La valeur nette du Second Apport s'élève à 3.628.087,72 USD (trois millions six cent vingt-huit mille quatre-vingt-sept Dollars américains et soixante-douze cents).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur d'apport, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence du Second Apport

Une preuve du Second Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

- a) Mme Cathryn Arnell, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à One Lagoon Drive, 4 th Floor, Redwood City, Californie 94065, Etats-Unis d'Amérique;
- b) Mme Brandi Galvin Morandi, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à One Lagoon Drive, 4 th Floor, Redwood City, Californie 94065, Etats-Unis d'Amérique;
- c) Mme Kathryn Herrick, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise au 80 Cheapside, Londres EC2V 6EE, Royaume-Uni;
- d) M. Luc Sunnen, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sise au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; et
- e) M. Christophe Fender, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sise au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg,

tous représentés ici par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement liés en tant que gérants de la Société en raison du Second Apport, consentent expressément à la description de ce Second Apport, son évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Neuvième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l.: 28.738.150 (vingt-huit millions sept cent trente-huit mille cent cinquante) parts sociales.

Le notaire acte que les 28.738.150 (vingt-huit millions sept cent trente-huit mille cent cinquante) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée puisse valablement adopter les résolutions suivantes.

Dixième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et le Premier Apport et le Second Apport ayant été totalement réalisés, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social de la Société est fixé à 28.738.150 USD (vingt-huit millions sept cent trente-huit mille cent cinquante Dollars américains), représenté par 28.738.150 (vingt-huit millions sept cent trente-huit mille cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale of 1 USD (un Dollar américain) chacune."

Aucune autre modification n'est à apporter à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document. Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Loesch.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 avril 2014. Relation: EAC/2014/5710. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.



POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014059926/484.

(140069076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Adria Midco Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 181.278.

In the year two thousand and fourteen,

on the twenty-second day of the month of April.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Adria Luxco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and registered with Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180 743 (the "Shareholder"),

here represented by:

Mr. Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given to him in Luxembourg, on 16.. April 2014.

Said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for registration purposes.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of "Adria Midco Luxco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having a share capital of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR), which was incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 22 October 2013, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 3159 of 12 December 2013, page 151619, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 181 278 and having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.
- 2. Decision to appoint "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l." a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140 376, as sole liquidator of the Company.
 - 3. Determination of the powers conferred upon the liquidator.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l." a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140 376, as sole liquidator of the Company.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.



The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the premises of the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with Us the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,

le vingt-deux avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Adria Luxco S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180 743 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, aux termes d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 16 avril 2014.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes à des fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de «Adria Midco Luxco S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR), constituée suivant acte notarié dressé en date du 22 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3159 du 12 décembre 2013, page 151619, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181 278 et ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»). Les statuts ont été modifiés n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation.
- 2 Décision de nommer «Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.» une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 376, en tant que seul liquidateur de la Société.
 - 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.
 - L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer «Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.» une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 376, en tant que seul liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.



Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ciavant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec Nous notaire soussigné, le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 avril 2014. Relation: EAC/2014/5681. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014059726/119.

(140069078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

D-Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8067 Bertrange, 54, rue am Pesch. R.C.S. Luxembourg B 146.453.

L'an deux mille quatorze,

le onze avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Ruth DONKERSLOOT, employée privée, née à 's Gravenhage (Pays-Bas), le 26 décembre 1972, avec adresse professionnelle au 54, rue Am Pesch, L-8067 Bertrange,

ici représentée par:

Monsieur Rémy WELSCHEN, employé privé, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8067 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 10 mars 2014, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, représentée comme il est dit ci-avant et agissant en sa qualité de seule et unique associée (l'«Associé») de la société «D-TRUST S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 54, rue Am Pesch, L-8067 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 146 453, constituée suivant acte reçu par le prédit notaire Jean-Joseph WAGNER, en date du 02 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 30 juin 2009, sous le numéro 1255 et page 60200. Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire instrumentaire en date du 12 décembre 2011, lequel acte fut régulièrement publié au Mémorial, le 30 mars 2012, sous le numéro 842 et page 40391,

prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide la dissolution anticipée de la Société «D-TRUST S.à r.l.» et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Associé décide de nommer aux fonctions de seul liquidateur de la Société:

la société «DEALISLE LTD», une société constituée et existant sous le droit anglais et gallois, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

L'Associé décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.



- Le liquidateur peut engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.
- Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.
 - Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

DONT ACTE, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire de la personne comparante a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. WELSCHEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 avril 2014. Relation: EAC/2014/5591. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014059898/53.

(140069058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

CLMC, Compagnie Luxembourgeoise de Matériaux de Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.952.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le neuf avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Léon KWANTEN, résidant à B-3900 Overpelt, 173, Hoevenstraat, Belgique, actionnaire unique et détenteur unique des soixante-deux (62) actions émises par la Société,

ici représenté par MAYER, Avocat à la Cour, société d'avocats à responsabilité limitée, avec siège social au 49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 171 043, représentée par sa gérante unique, Maître Juliette MAYER, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- 1. que la société anonyme COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION S.A. (en abrégé CLMC), ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139952 (ci-après désignée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1928 du 6 août 2008;
- 2. que le capital social de la Société s'élève à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, intégralement libéré;
 - 3. que le comparant est l'actionnaire unique de la Société;
- 4. qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, le comparant a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- 5. que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a soumis au notaire soussigné les comptes annuels de la Société arrêtés à la date du 31 décembre 2013 et il déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

Une copie des comptes annuels au 31 décembre 2013 après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

- 6. que l'activité de la Société a cessé;
- 7. que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et qu'il s'engage à régler tout et n'importe quel passif éventuel de la Société dissoute;
 - 8. que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- 9. que mandat spécial est décerné à A.D. CONSULT, avec siège social au 96, route d'Arlon, L-8210 Mamer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés section B sous le numéro79567, aux fins d'établir et de déposer les



déclarations fiscales relatives à l'exercice 2014 clos à la date du présent acte et d'effectuer toutes autres formalités comptables et fiscales;

- 10. que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats durant l'exercice 2014;
 - 11. qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actions de la Société;
- 12. que tous les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros (EUR 950.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. MAYER, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2014. LAC/2014/17785. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014059889/60.

(140069103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Empebe S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 47.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014059953/9.

(140069182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

ADB Co-Investment S.C., Société Civile.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg E 5.072.

Suite aux transferts de parts de la Société intervenus en date du 4, 12 et 19 mars 2014:

- Monsieur Miguel Fernando VASQUEZ-LAVADO, résidant au 534, Avenida Moaci, Apt 104B, Moema, SP CEP 04083-001 Sao Paulo, Brésil, est devenu associé de la Société;
- Monsieur Yang BING, résidant à Nan 907 / N°8 Jigingli, Chaoyang District, Beijing, République Populaire de Chine, est devenu associé de la Société;
 - Messieurs Luc VERGELS et TIM CHEN ne sont plus associés de la Société.

Les associés de la Société sont désormais les suivants:

- Païperlek Investments
- Christian ONSELAERE
- Ronny LION
- Danny SCHOUPPE
- Mike MORROW
- Nancy VAN CAMPENHOUT
- Joe POKOJ
- Ying CAO
- Terry TAULBEE
- Tyng Kuan CHEN
- Salvatore GHIANDONI
- Bill BEATTY
- Bernard GELDOF



- Don BERNARD
- Stefania CASARI
- Eric DARWIN
- Daryl DININNO
- Frank DONNELLY
- Charles FARKAS
- Nicholas HAINES
- Jeffery HEINIGER
- John HESCH
- Melanie JAMES
- Thomas KELTY
- Roland MAES
- Alfredo MOLEIRO
- Kelly PFEIFFER
- Steven ROGIERS
- Edwin RUNYON
- Sofie SCHUER
- John Corey STUTZ
- Cristelle VANDEN BORRE
- William WEIGEL
- Timmy WINKELMAN
- Andre BROUCKE
- Jean Luc DEVISSCHER
- Andre JELU
- Marc VICCA
- Patrick REIJNDERS
- Hong Sheng WONG
- Wim NIJS
- Tack Wee TAN
- Paul HILLEWAERT
- Kok Yong TAI
- Alain MORTIER
- Shen JINGKUN
- Wang WEI
- Nel KOTZE
- Miguel Fernando VASQUEZ-LAVADO
- Yang BING

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

ADB Co-Investment S.C.

Signature

Référence de publication: 2014059765/68.

(140069003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Energipark Réiden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014059954/9.

(140069089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck